Image not found or type unknown

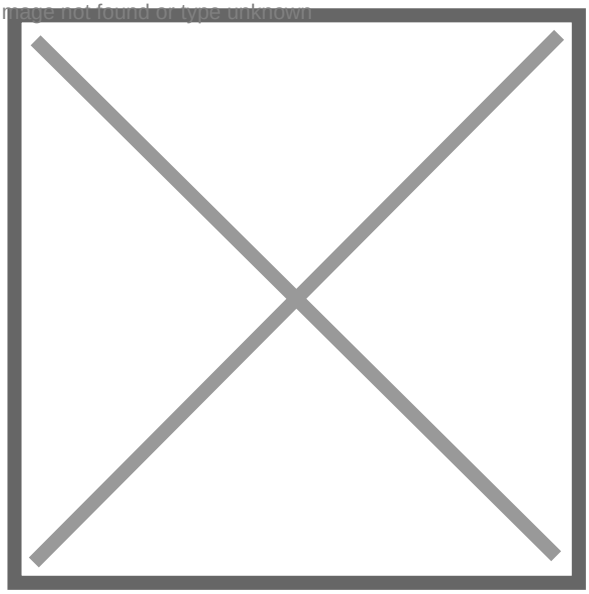

Divorcer ? ? ?il ne voudra jamais.

Par **diya31**, le **02/01/2012** à **00:47**

Bonjour,

j'ai décidé de poster mon message car je suis une femme perdue...

Aussi, j'ai décidé de prendre ma plume car il arrive un moment où je suis perdue tout en ayant peur de faire de mauvais choix pour mon avenir ainsi que celui de mes enfants. Le site où l'on parle de violences conjuguales
m'a boosté à écrire pour demander conseils.

En effet, je subis des violences morales et physiques de la part de mon "mari", jamais je n'aurais pensé qu'il pourrait lever sa main sur moi. Dénigrement au quotidien, je ne suis pas une bonne mère et ne prends pas soin de mes enfants, insultes etc...etc..
Et lorsque je réponds (et ce sans insolence mais juste le fait de répondre) je me prends des objets qui sont sous sa main ou des gifles phénoménales.

Cela a commencé par des coups sur le mur, les portes...ensuite me balancer ce qu'il avait à côté de lui...des gifles, tirer
les cheveux...et si j'osais le menacer d'appeler la police en cas de récidive, il me menacait de me casser le crâne, de me
rendre aveugle ou de me massacrer.

Qu'est ce qui m'empêche de porter plainte ? Mes enfants. J'ai une GRANDE peur qu'il me prenne mes enfants et partent avec très loin ou carrément dans son pays d'origine. Comme il a récidivé, j'ai posé une main courante mais le policier m'a dit que cela ne servait à rien.

Ce sont mes enfants qui me rendent patiente et forte, EUX qui me donnent envie de me

battre, EUX que j'aime plus que tout...

Sinon SANS EUX j'aurais il y a de cela longtemps déserté...

Il n'y a qu'eux qui me retiennent mais je ne vais pas rester toute ma vie ainsi. Que faire ? Quels seront mes droits ?

Je n'ai pas de certificats, pas de dépôt de plainte, il ne quittera jamais le domicile où nous venons d'emménager(location à nos 2noms), parler de divorce alors qu'on ne s'entend plus du tout il n'en parle jamais, bien sûr facile de rester ainsi quand on joue L'HOMME à frapper, insulter, menacer...

Merci de vos réponses, j'en n'ai VRAIMENT besoin.

Diya

Par **corimaa**, le **02/01/2012** à **11:45**

Il ne faut pas avoir peur, on ne retire pas ses enfants à une femme qui subit les violences physiques et morales de son mari.

Par contre, il faut absolument aller faire constater les violences physiques au service urgence de l'hopital. Meme si vous ne voyez pas de trace, le medecin legiste les verra, ils sont habitués. Ensuite, avec les constatations du medecin, vous allez porter plainte car une main courante ne sert qu'à acter un fait mais ne va pas jusqu'au procureur.

Vous pouvez aussi vous rapprocher d'une assiciation de femme battue qui pourra vous aider dans vos demarches, ils ont des juristes pour ça.

Si jamais il prenait vos enfants et que vous ayez un doute qu'il pourrait quitter le territoire avec eux, vous allez immediatement au commissariat faire une interdiction de sortie de territoire, il se fera arreté à la douane et vos enfants resteraient en France

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés